

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-6, document 1, page 30, lignes 14 et 17
SCGM-6, document 3, page 1

Préambule :

« Douze contrats de transport viennent à échéance sur l'horizon du plan d'approvisionnement. Le tableau de la pièce SCGM-6, document 3 contient les débits totaux de chaque segment ainsi que les échéances et les débits des différents contrats de transport. »

Question :

24.1 Fournir les modalités de renouvellement de chacun des contrats présenté au tableau de la pièce SCGM-6, document 3.

Réponse :

24.1 Les modalités de renouvellement des contrats se retrouvent dans le tableau de la page suivante. Ces modalités correspondent au tableau de la pièce SCGM-6, document 3 révisée. Cette pièce a été révisée afin de corriger l'attribution d'un contrat de transport (Tierces parties (M12)) au mauvais segment. De plus, SCGM avait omis, dans la pièce originale, d'inclure un contrat du segment Dawn-Parway, bien que les débits totaux en tenaient compte. Enfin, SCGM retire du tableau le contrat du segment St-Clair-Dawn qui est échu depuis le 31 mars 2002.

Segments	Transporteurs (service)	Débits totaux (10 ³ m ³ /j)	Échéances	Débits (10 ³ m ³ /j)	Modalités de renouv.
Empress-EDA	TCPL (FT)	14 749	31/10/2003 31/10/2003 31/10/2004 31/10/2005 31/10/2006 31/10/2008 31/10/2009	7 556 3 162 383 537 1 297 1 175 640	1
	Tierces parties (FT)	528	31/10/2003	528	2
Empress-NDA	TCPL (FT)	327	31/10/2003	327	1
Parkway-EDA	TCPL (STS)	5 177	15/04/2003 15/04/2006 31/10/2007	3 313 676 1 188	1
Parkway-Phillipsburg	TCPL (STS)	535	31/03/2006	535	1
Dawn-Parkway	Union (M12)	5 406	31/03/2003 31/03/2004 31/03/2005 31/10/2006	1 681 598 2 573 555	3
	Tierces parties (M12)	396	31/03/2003	396	2
Parkway-Dawn	Union (M12)	4 482	31/03/2003 31/03/2004 31/03/2005	1 160 408 2 913	3
Dawn-GMI EDA	Tierces parties (FTSH)	2 067	31/03/2006 31/10/2008 31/10/2008	747 792 528	2
	TCPL (FTSH)	1 320	31/10/2008	1 320	1
St-Clair-Dawn	Union (C1)	565	31/10/2005	565	4
NIT-Empress	Nova (FS)	1 924,4	31/10/2007	1 924,4	5

1 Droit de renouvellement annuel avec préavis de 6 mois

2 Pas de modalité de renouvellement

3 Préavis de 2 ans pour ne pas renouveler, sinon, renouvellement automatique pour 10 ans

4 Préavis de 3 ans pour ne pas renouveler, sinon, renouvellement automatique pour 5 ans

5 Droit de renouvellement annuel avec préavis de 1 an